

SYNDICAT DES EAUX DE
MONTAGNY-EN-VEXIN – MONTJAVOULT
Réunion du Mercredi 27 MAI 2015

Etaient présents : MM. CORADE Pierre, TAILLEBREST Loïc, MAUREL Michel, DISSARD Jacques, TRUMP Grégory formant la majorité en exercice

Absents : MM DEVOUASSOUD Eric (pouvoir à Mr TAILLEBREST)

Secrétaire de séance : MM DISSARD Jacques

1. Prix de vente de l'eau à Parnes

Monsieur le Président propose un calcul basé sur l'amortissement des installations concernant l'interconnexion divisé par le m3 produit, soit un total d'amortissement de 21 453,50 € divisé par le nombre de m3 attendu de 68 000 (48000 pour le syndicat et 20000 pour Parnes)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

- de fixer le prix de l'eau vendue à Parnes à 0,32 € /m3 (trente deux centimes d'Euros) révisable chaque année au 1^{er} mai sur l'indice général des travaux.
- De préciser que les conditions de facturation seront basées sur le relevé du compteur général placé à la limite des 2 communes et effectuées à Parnes, 2 fois par an, en avril et octobre
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention établie à cet effet.

Concernant la convention proposée au conseil, il faudra revoir l'article 2 concernant les pénalités et l'article 7 dans lequel il conviendrait de préciser la formule de calcul. Elle devra être validée par la commune de Parnes.

2. Point sur les travaux d'interconnexion avec la commune de Parnes

Monsieur le Président informe le conseil que les travaux sont terminés et que tout s'est bien passé. Il convient maintenant de prendre rendez-vous avec l'ADTO pour prévoir la date de réception de ces travaux.

3. Travaux de renforcement sur Montjavoult : point sur les appels d'offres

Monsieur le Président informe le conseil que l'ouverture des plis pour les travaux de renforcement prévu sur Montjavoult a été effectuée mais que l'entreprise n'est pas encore choisie.

Il note toutefois un écart très important sur les prix proposés en rappelant que le marché est prévu pour 210 000 € HT. L'offre la moins disante est de 150 000 €.

Il rappelle également que nous avons reçu la confirmation d'attribution de la D.E.T.R. pour ces travaux d'un montant de 60 000 €. Si l'entreprise la moins disante est choisie, le coût réel pour le syndicat serait donc de 90 000 € HT. Ces travaux pourraient commencer en septembre prochain.

4. Entretien du fossé près du captage du Houtelet

Il a été constaté un ravinement important du sable qui a bouché le fossé. Par ailleurs il n'y a aucune protection dans le virage : tout ceci pose de gros problèmes pour la protection du captage.

Pour conserver sa fonction au fossé qui a été mis en place, il va donc être nécessaire de l'entretenir régulièrement.

Monsieur le Président propose de demander un devis d'entreprise pour connaître le montant de cet entretien et propose également de mettre à disposition du syndicat le matériel que possède la commune de Montjavoult avec un agent communal. Il va faire une simulation du coût que demanderait Montjavoult pour ce travail, ce qui permettra une comparaison avec l'entreprise avant de prendre toute décision.

Il propose également de contacter le cabinet d'études qui était en charge du suivi des travaux de protection du captage pour avis.

5. Questions diverses

Monsieur TAILLEBREST demande si l'on a des informations sur le transfert de compétence Eau / Assainissement aux communautés de communes pour l'année 2017.

Monsieur le Président précise que la communauté de communes du Vexin Thelle est entrain de travailler sur ce dossier et a demandé de lui fournir nos budgets pour cela.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55

Délibérations incluses : Del 2015-27-05-001

CORADE Pierre

MAUREL Michel

TAILLEBREST Loïc

TRUMP Grégory :

DISSARD Jacques :

DEVOUASSOUD Eric : **Absent (pouvoir à Mr TAILLEBREST)**